

Guide du bâti en Pays Carcassonnais

Pour un patrimoine construit, réhabilité, respectueux du paysage



Première partie : dossier d'informations pratiques



Pays Carcassonnais

le Pays Carcassonnais



- Commune Montclar
- Commune Alairac
- Communauté de communes de la Malepère
- Communauté de communes du Cabardès Canal du Midi
- Communauté des communes Cabardès-Montagne noire
- Communauté de communes du Haut-Cabardès
- Communauté de communes Minervoises au Cabardès
- Communauté de communes du Haut Minervoises
- Communauté de communes du Piémont d'Alairac

ÉDITO



Ce guide est le résultat d'un **partenariat** entre des acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine bâti (des administrations, des associations, des professionnels, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment, le Conseil général et des particuliers-experts).

A ce propos, je remercie tout particulièrement l'investissement remarquable du Service Développement des Entreprises artisanales et des Territoires de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Aude.

Cette mise en commun de moyens, d'énergies et de compétences a permis l'élaboration de ce Guide du Bâti qui se présentera en :

- un **dossier d'informations pratiques** (édition 2007)
- un **dossier d'informations techniques** concernant les entités paysagères et une typologie du bâti (édition 2008 après la réalisation, en cours, de la Charte Paysagère et Architecturale du Pays Carcassonnais)

Ce Guide s'adresse à vous :

- **Particuliers** qui voulez construire ou rénover votre maison,
- **Élus** qui travaillez à préserver l'authenticité de votre territoire,
- **Professionnels** qui souhaitez sensibiliser votre clientèle au respect du patrimoine.

Notre patrimoine bâti, témoin d'une histoire riche, est un atout indéniable pour l'attractivité de notre territoire et nous devons le préserver.

Mais son adaptation aux exigences actuelles de confort, de fonctionnalité et de développement durable est tout aussi nécessaire pour maintenir un attrait soutenu.

Ce Guide du Bâti répond donc à ces deux exigences complémentaires, avec toute l'expertise transmise par nos professionnels de ce secteur.

Ensemble, nous voulons faire du Pays Carcassonnais le pôle d'excellence départemental en matière de valorisation de notre patrimoine bâti !

Jean-Claude PEREZ
Président du Pays Carcassonnais



Pourquoi ce guide ?

Autrefois la pierre, la terre ou le bois étaient issus de lieux de production proches du chantier. C'est ce qui explique l'harmonie des patrimoines bâti et paysager du pays carcassonnais. Aujourd'hui le développement démographique et économique, les processus industriels, s'ils sont une chance et une source de confort, sont aussi un risque de perte du savoir-faire artisanal et de banalisation de l'identité du patrimoine.

Ce guide en deux parties a l'ambition de donner des outils pour la création de concepts architecturaux contemporains tout en respectant les principes identitaires attachés à la typologie et aux matériaux locaux.

- Cette première partie répond aux besoins immédiats d'une demande d'informations pratiques : quelles sont les procédures à respecter, quels artisans sont qualifiés, quelles aides sont possibles, qu'est ce que l'éco-construction ?

- Une deuxième partie à venir (2008) précisera les entités paysagères du pays et les typologies des différentes constructions selon leurs implantations et leurs époques.

Que ces pages vous soient utiles dans ce nécessaire temps de réflexion préalable à tout projet de construction ou de réhabilitation.

SOMMAIRE

ÉDITION 2007

Dossier d'informations pratiques

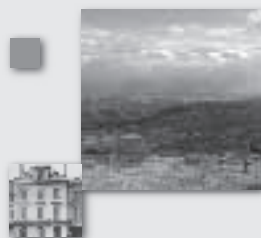
- 1 Le contexte naturel du Pays Carcassonnais
- 2 Le contexte historique du Pays Carcassonnais
- 3 Les archives et le patrimoine bâti
- 4 L'histoire de votre maison
- 5 La réglementation et les procédures
- 6 Les aides financières
- 7 Les adresses utiles
- 8 Les artisans du patrimoine
- 9 L'éco-construction

ÉDITION 2008 (à venir)

Dossier d'informations techniques

La cartographie et les entités paysagères
La typologie du bâti :

- La présentation des bâtis existants
- L'utilisation des matériaux locaux
- La mise en valeur des caractéristiques architecturales
- Les préconisations en construction et en réhabilitation



LE CONTEXTE NATUREL

du Pays Carcassonnais



LE PAYS CARCASSONNAIS

Dans une situation territoriale nord méridienne, le Pays carcassonnais est, dans la géographie du département de l'Aude, un espace hérité d'une longue histoire géologique bien marquée où le réseau hydrographique est particulièrement structurant.

Entre Montagne Noire et Montagne d'Alaric

Du magnifique belvédère du pic de Nore à 1211 m, au sommet du versant sud de la montagne noire, aux formes arrondies, érodées, le Pays s'offre à notre vue en son entier. **L'histoire géologique inscrite dans les roches nous donne à voir des paysages façonnés par le temps sur des millions d'années.** Ce flanc méridional, où les terrains, anciens, ont subi de profonds bouleversements, s'incline en pénéplaines et plateaux formant des balcons successifs jusqu'au causse calcaire de piémont, là où commence la vigne. Le couloir d'alluvions et petites plaines s'étire latéralement d'ouest en est. De part et d'autre de la coupure de la vallée de l'Aude, au sud, s'individualisent deux massifs. A l'est, la Montagne d'Alaric domine la plaine alluviale de ses 600 m, à l'ouest le massif de la Malepère s'élève au Mont Naut, terre caillouteuse à 442 m.

Les grès au cœur du Pays

La Montagne Noire, terminaison méridionale du Massif Central, est un vieux massif de terrains primaires, plus de 500 millions d'années pour certains. Dans la zone axiale, le dôme de gneiss, percé de massifs granitiques, est entouré de terrains schisteux, l'ensemble, fortement transformé, est lié à la mise en place de cette chaîne hercynienne à la fin de l'ère primaire. Plus au sud, un empiement de nappes est le reflet d'une tectonique complexe, de plis couchés spectaculaires. Pendant une très longue période, une intense érosion donne cet aspect de pénéplaine ; tardivement, des avancées marines venant de l'ouest, sont à l'origine des causses calcaires de type garrigue.

Des formations que l'on retrouve dans la Montagne d'Alaric, mise en place lors de la

surrection des Pyrénées. La nouvelle chaîne pyrénéo-provençale est en cours de formation, rapidement démantelée par l'érosion. Les torrents dévalent ces jeunes reliefs et étalent, dans la dépression située immédiatement au nord des dépôts de galets, graviers, sables, marnes et argiles, c'est la molasse de Carcassonne. Plus récemment, le long des cours d'eaux, s'étalent des alluvions en terrasses superposées.

Dans ces formations géologiques, le grès, mis en évidence dans nos paysages par une érosion différentielle, est un bon marqueur, c'est le matériau identitaire du Pays carcassonnais.

Le couloir du fleuve Aude

Le fleuve Aude, pyrénéen dans sa haute vallée, arrivé dans la dépression du Carcassés, change brusquement de direction, attiré par la mer Méditerranée. Il emprunte alors le couloir naturel, **passage transversal aujourd'hui axe de circulation qui met le Pays au cœur des échanges.** Le versant méridional de la Montagne Noire est fortement entaillé par des vallées qui s'ouvrent naturellement au sud, dans le couloir carcassonnais. Autant de voies de pénétration, utilisées par les hommes depuis le tout début avec, par exemple, les chasseurs du paléolithique de Lassac, dans la vallée de l'Orbiel.

Le passage des vents

Entre les plaines du Lauragais et les plaines littorales, le couloir du Carcassés bénéficie d'une situation climatique intermédiaire. La sécheresse de l'été induit une végétation caractéristique d'influence méditerranéenne ; c'est le domaine du chêne vert, du pin d'Alep dans les espaces de type garrigue avec son cortège floristique. Une végétation toute imprégnée de soleil où l'espace



viticole joue un rôle essentiel avec ses Appellations d'Origine Contrôlée, des cépages adaptés aux diverses influences. A l'est, le climat méditerranéen s'affirme de plus en plus nettement, la Montagne d'Alaric en a tous les caractères. Plus de précipitations au printemps et à l'automne dans le Massif de la Malepère qui présente un climat de transition à tendance océanique.

Ainsi, le Pays, sous des influences climatiques parfois contradictoires, avec des vents fréquents et souvent violents, canalisés par le couloir, présente des températures moyennes relativement douces et une faible pluviosité mais avec des orages parfois très violents. Bien sûr, l'altitude modifie les températures et en Montagne Noire, les pentes les plus élevées sont recouvertes de neige ; une végétation différente avec des forêts de hêtres et de sapins, sur certains versants les châtaigniers résistent, par places des landes à bruyère ouvrent des espaces.

Montagne ancienne aux balcons étagés, reliefs adoucis, causses calcaires et collines molassiques regardent ce couloir géologique, faisant du Pays carcassonnais un tout. **Pays de contact, Pays de passage qui doit jouer un rôle moteur dans cette linéarité de couloir ou entre massifs.**

Jean-Claude CAPERA



La notion de pays

En France, jusqu'en 1995, l'Etat ne reconnaissait pas l'échelle du pays et lui préférait les cantons. Les noms de « pays » proviennent d'une ancienne division politique centrée sur une ville ou encore d'une entité déterminée par la géographie physique. Ces pays, autrefois espaces de liens privilégiés où les communautés étaient soudées, subsistent encore tant bien que mal. C'est évidemment à l'échelle du développement local que les pays s'affirment avec le plus de force, comme lors des Etats Généraux des Pays à Macon en 1982, au début de la décentralisation. Ainsi, la loi Voynet de 1999 confirme la définition du pays comme un territoire de projets présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale.

« Les pays » du Carcassonnais

Le pays administratif du Carcassonnais, tel que le périmètre en a été défini en juin 2005, revêt plusieurs territoires ayant une origine historique ou géographique. Hormis le Carcassonnais (pays historique de Carcassonne), il s'agit de la Montagne Noire (pays géographique au nom d'origine inconnue) et d'une portion du Minervois (pays historique de Minerve, dans l'Hérault) ainsi que d'une fraction des Corbières (pays géographique qui proviendrait du nom « corbeau ») :

Le Carcassonnais

Le pays tire son nom de la ville de Carcassonne. Sa délimitation a comme point de départ l'ancien *Pagus Carcassensis*, grande division politique connue depuis l'époque carolingienne (VIIIème-Xème siècles) qui s'étendait de Clermont-sur-Lauquet

jusqu'aux Martyrs.

Au nord-est, le Carcassonnais confine avec Villeneuve-Minervois et Laure-Minervois qui faisaient partie du *Suburbium Minerbense* et renferme l'ancien étang de Marseillette.

La limite de son secteur sud-ouest concerne le massif de la Malepère, elle constitue la frontière historique entre le Razès et le Carcassonnais mais aussi entre les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne. La partie sud, exclue du périmètre de l'actuel pays Carcassonnais, était formée par la Vallée du Lauquet, début des Corbières occidentales.

La partie centrale, en plaine, constitue depuis toujours une voie naturelle de passage entre la Méditerranée et l'Océan. Elle est traversée par le fleuve Aude et, depuis le XVIIème siècle, par le Canal du Midi.

La Montagne Noire



Extrémité méridionale du Massif Central, la Montagne Noire est une entité géographique qui relevait, dès l'époque carolingienne, de plusieurs divisions politiques et religieuses. Sur le versant audois, on trouve le *Pagus Tolosanus* et une partie du *Pagus Carcassensis* ainsi que sa subdivision du Cabardès. La frontière nord du pays, dominée par le pic de Nore, est matérialisée par la limite départementale entre l'Aude et le Tarn.

La Montagne Noire présente une grande unité géologique au sein de laquelle le Cabardès correspond approximativement au canton du Mas-Cabardès. Vieille division mentionnée dès la période carolingienne, elle fut relayée à l'époque féodale par le domaine des

seigneurs de Cabaret (actuel Lastours). Après la Croisade contre les Albigeois (XIIIème siècle), le Cabardès s'étendit jusqu'aux pieds de Carcassonne.

Les Corbières

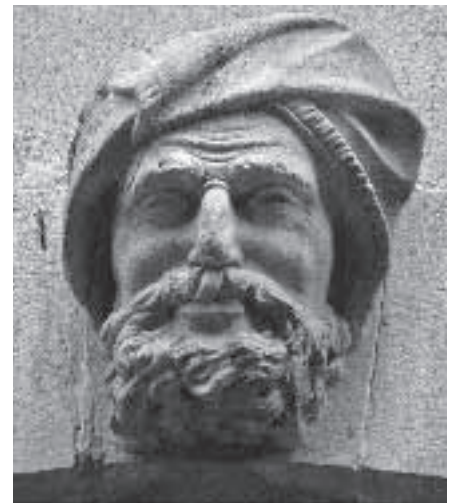
Elles sont avant tout une réalité géographique dont l'étendue se partageait entre le *Pagus Redensis*, le *Pagus Carcassensis* et le *Pagus Narbonensis*. Du point de vue strictement physique, les Corbières sont limitées à l'est par la mer Méditerranée, au nord et à l'ouest par le fleuve Aude et au sud par les crêtes du Fenouillèdes. Au nord-ouest, c'est le massif de l'Alaric qui constitue une barrière entre la plaine de l'Aude et la cuvette de Montlaur : les sept communes concernées par le périmètre de l'actuel pays Carcassonnais sont : Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Monze et Moux.



Le Minervois

A l'époque carolingienne, il était une division administrative du *Pagus Narbonensis*. Le Minervois historique, dans l'Aude, correspond aux paroisses relevant de l'archiprêtre du Minervois dans l'ancien diocèse de Narbonne, au XIVème siècle : il s'agit d'Azille, Caunes, Citou, Homps, Laure, Lespinassière, Pépieux, Peyriac, Rieux, Trausse et Villeneuve.

Toutefois, le Minervois audois n'a de réelle signification que réuni à la partie héraultaise dont il a été arbitrairement détaché à la Révolution...



Service Enseignement/Culture et Patrimoine du Conseil Général de l'Aude



Deux types d'édifices

Retracer l'histoire du patrimoine bâti pour mieux comprendre ses origines, sa conception, ses particularités et mieux prendre en compte sa diversité est une recherche qui intéresse tout autant le simple particulier acquéreur d'une maison ancienne que l'architecte chargé d'une restauration ou l'historien de l'habitat. Toutefois, selon le type de bâtiment étudié (église, édifice administratif, château ou maison), l'éventail des sources disponibles s'avère très inégal. En effet, les services d'archives conservent surtout des documents sur les édifices publics, qu'ils appartiennent à l'Etat, aux régions, aux départements ou aux communes. Leur construction, leur financement et les travaux d'entretien ou de restauration dont ils ont fait l'objet sont évoqués par des pièces d'archives nombreuses et précises, en particulier pour le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle.

En revanche, sauf lorsque l'on dispose d'archives privées (familiales ou autres), la documentation relative aux édifices privés est beaucoup plus réduite et se limite, le plus souvent, à des témoignages indirects glanés parmi les archives administratives.

A travers les documents écrits ou iconographiques conservés aux Archives, il convient donc d'envisager la recherche de deux façons différentes.

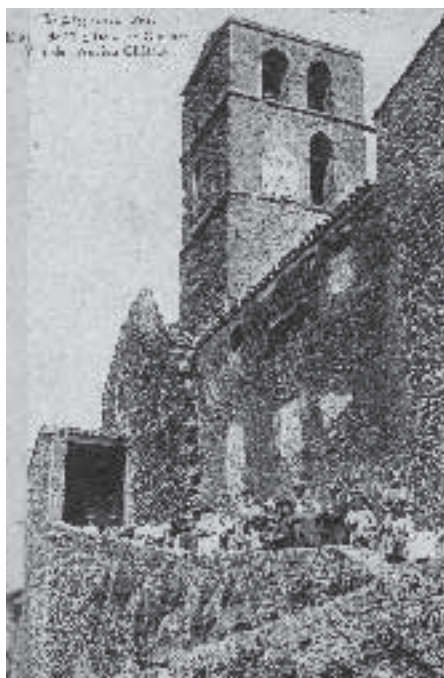


Les édifices publics

■ On trouve peu de traces les concernant dans les archives antérieures à 1789. Toutefois, certains documents **des séries C** (Administrations provinciales), **D** (Instruction publique, sciences et arts), **G** (Clergé séculier) et **H** (Clergé régulier) fournissent des renseignements relatifs aux édifices administratifs, aux écoles et collèges, aux archevêchés, évêchés, églises, abbayes et couvents.

■ **La sous-série 4 N** (Bâtiments départementaux et mobilier départemental) contient, pour la période 1800-1940, de volumineux dossiers sur bon nombre d'édifices publics gérés par le département : préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, gendarmeries, écoles normales, dispensaires et préventoriuns. C'est une documentation incontournable pour l'histoire des administrations audoises durant cette période.

■ C'est dans **la sous-série 2 O** (Dossiers d'administration communale) que sont conservés la plupart des documents concernant les édifices publics communaux. Pour la période 1800-1940, on y trouve de multiples renseignements sur les bâtiments représentatifs de la vie communale (mairie, école, église, halle, etc.) mais aussi sur nombre d'éléments du petit patrimoine bâti trop souvent méconnu et délaissé (lavoir, fontaine, poids public, monument aux morts, statues, etc.).



■ Les archives relatives aux Monuments Historiques, à leur gestion et à leur entretien sont regroupées, quant à elles, dans la **série T** (toujours pour la période 1800-1940). Même si on y trouve quelques documents sur des édifices privés, ce fonds documentaire concerne surtout les édifices classés ou inscrits appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales.

■ Les dossiers de la **série V** (Cultes) renseignent sur la gestion des édifices cultuels entre le Concordat de 1802 et la Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Outre quelques dossiers de construction ou de reconstruction de bâtiments, il convient surtout de signaler les inventaires du mobilier des églises réalisés en 1906 qui sont le plus souvent d'une grande précision.

■ Les documents provenant des sous-préfectures, classés en **série Z**, complètent parfois utilement les éventuelles lacunes des séries précédentes.

■ Enfin, pour ce qui est des édifices communaux, il convient de ne pas oublier l'apport essentiel des archives communales, déposées aux Archives départementales ou conservées dans les mairies. Même si elles font parfois double emploi avec les dossiers de la **sous-série 2 O**, elles se révèlent indispensables à bien des égards dans les recherches entreprises.

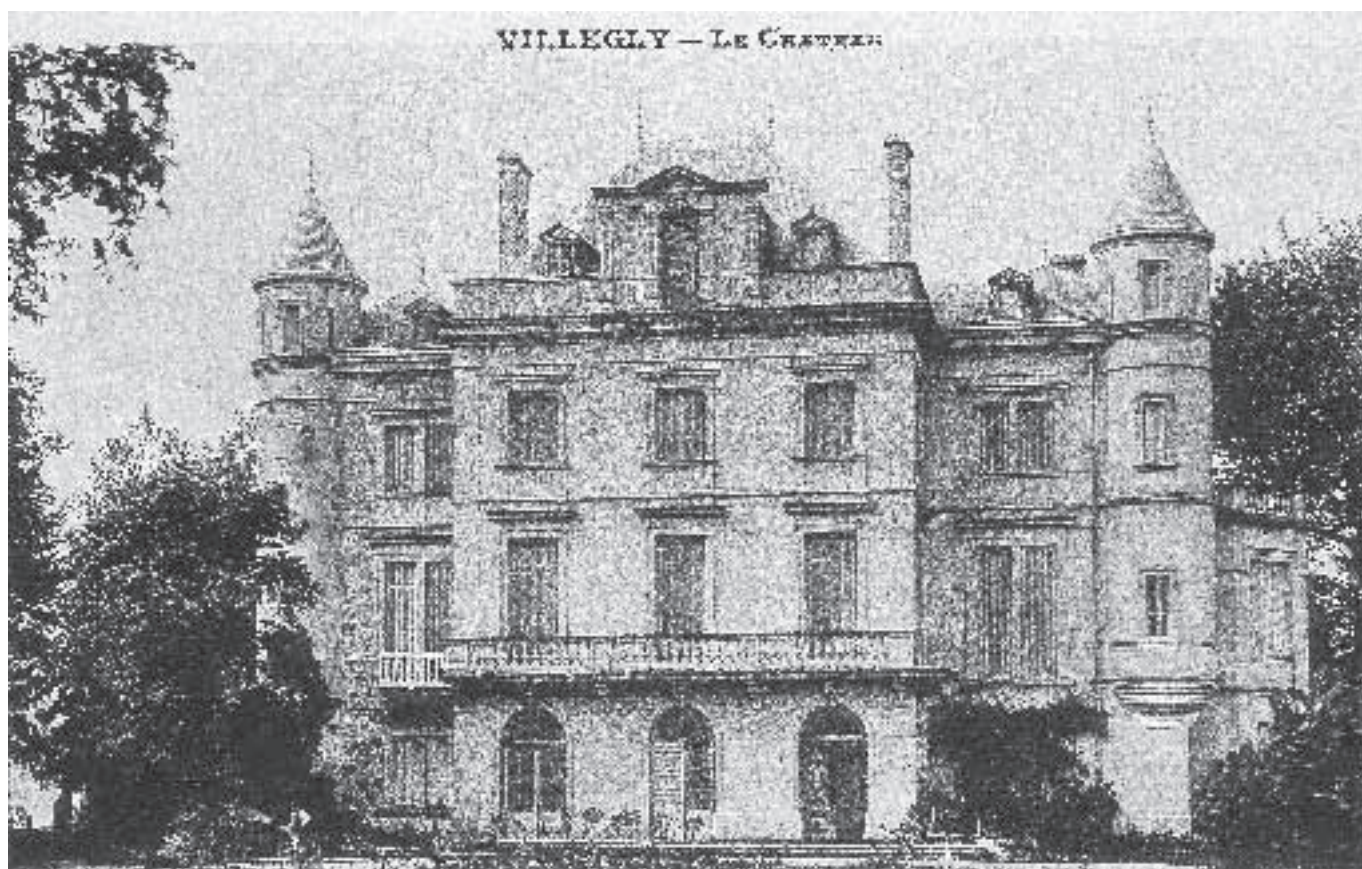
Les édifices privés

Pour reconstituer l'histoire d'une propriété privée (château, ferme, moulin, maison... etc.), les archives privées, provenant

des propriétaires successifs, demeurent incontournables. En leur absence, certains documents d'archives publics peuvent toutefois fournir des renseignements.

Pour la période de l'Ancien Régime, il s'agit surtout des composites ; et pour la période révolutionnaire des dossiers relatifs à l'estimation et à la vente des Biens nationaux, qu'il s'agisse des biens saisis au clergé ou de ceux provenant de la noblesse. Par la suite, il convient avant tout de se référer au cadastre (matrices et plans) ainsi qu'aux minutes notariales, dans lesquelles il est toutefois difficile d'effectuer des recherches sans références précises (cf. la fiche 4 « l'histoire de votre maison »).

Archives Départementales de l'Aude



AUTRES PISTES DE RECHERCHE



Enfin, il faut signaler quelques fonds particuliers, susceptibles de fournir des renseignements sur les bâtiments publics comme sur les édifices privés :

- Les fonds Roger Hyvert (58 J), de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques (59 J) et de l'abbé Elie Carail (17 Fi) contiennent de nombreuses références documentaires, des descriptions, des plans et des photographies.
- Les fonds proprement iconographiques (série Fi) permettent d'avoir une vision plus ou moins précise de l'évolution de l'habitat à travers le temps (gravures, plans, dessins, cartes postales...etc.).



Ancienne école de Laprade (cliché Francis Poudou, AD Aude 26 Fi 2/76).

Le permis de construire

Si votre maison est antérieure à 1943, il est possible d'en retrouver mention dans les « registres de déclarations de constructions nouvelles, de reconstruction, d'addition de construction et d'affectation de terrains à usages commerciaux » établis à partir de la fin du XIXe siècle et conservés dans les archives communales.

Si votre maison est de construction plus récente (après 1943, date à laquelle le permis de construire, qui n'existait alors qu'à Paris, fut étendu à la France entière) et, si vous n'avez pas en votre possession le permis de construire de votre maison, vous pouvez aller consulter ce document dans la mairie qui l'a délivré et qui doit l'avoir conservé. Conformément à la réglementation en vigueur, le double de ce permis de construire instruit par la Direction départementale de l'Équipement n'est conservé que 10 ans. Seulement 10 % des permis de construire sont alors versés aux Archives départementales et conservés à titre d'échantillonnage historique (notamment les lotissements, les centres commerciaux, etc.). Il vous est donc possible, si la mairie n'est pas en mesure de vous communiquer le permis de construire de votre maison, de venir le rechercher aux Archives départementales (série W, fonds de l'Équipement). Toutefois, vos chances de l'y retrouver sont extrêmement réduites.

Les différents propriétaires de l'édifice

En premier lieu, il convient de réunir tous les documents que vous pouvez avoir en votre possession, et tout d'abord l'acte d'achat de la maison. Dans ce document, figure l'origine de propriété du bien mis en vente (succession, donation, vente antérieure) et les références de l'acte de propriété (numéro de registre des hypothèques et de folio, nom du notaire et date de l'acte). En contactant le bureau des hypothèques concerné (ou le notaire désigné), on peut obtenir la consultation du document recherché et ainsi remonter dans le temps.

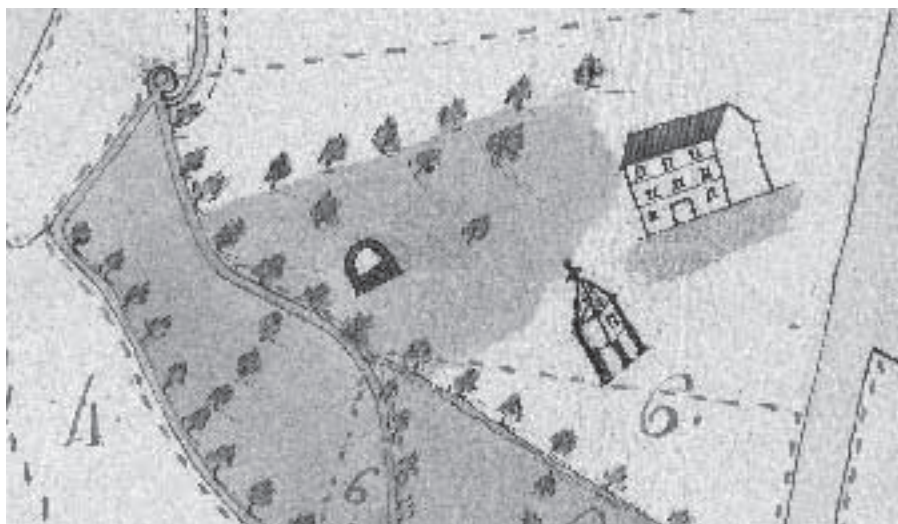
■ Les registres des hypothèques (inscriptions et transcriptions des actes de mutations) de plus de cent ans sont conservés aux Archives départementales dans **la sous-série 4 Q** et classés par bureau.

■ Les minutes notariales sont à consulter dans l'étude notariale lorsqu'elles ont moins de cent ans. Aux Archives départementales, les actes notariés de plus de cent ans sont conser-

vés dans **la sous-série 3 E** et aisément accessibles, si on connaît l'étude de notaire qui les a produits. Un index des noms de notaires et de leurs lieux de résidence facilite leur consultation. Lorsqu'on ne sait pas la date exacte de l'acte notarié qu'on recherche mais si on connaît le nom du notaire, on peut s'aider des répertoires chronologiques et alphabétiques qui peuvent exister et sont conservés à la suite des minutes notariales, dans **la sous-série 3 E**. Si on ignore le nom du notaire, il faut recourir aux archives de l'Enregistrement conservées dans **la sous-série 3 Q** (pour la période postérieure à 1790) et aux registres du Contrôle des actes conservés dans **la sous-série 72 C** (avant 1790).

■ L'Enregistrement (créé en 1790) a pour





mission de contrôler les actes notariés et de percevoir la taxe à laquelle ils sont soumis. Les registres établis par cette administration (classés dans **la sous-série 3 Q**) peuvent être utilisés pour retrouver la date et l'objet d'une transaction, le nom d'un propriétaire, l'étude notariale qui a passé l'acte (à consulter notamment les tables alphabétiques des vendeurs et acquéreurs qui renvoient aux notaires ou aux actes sous seing-privé abrégés SSP). D'autres tables sont également disponibles : tables des nouveaux possesseurs, tables de successions, etc. Attention : les documents produits par l'ad-

ministration de l'Enregistrement sont classés en fonction du bureau qui les a produits (il faut donc consulter les documents du bureau dont dépend la commune de l'habitation).

■ Le cadastre, créé par Napoléon 1er en 1807, dressé dans les années 1810-1830 pour ce qui concerne l'ensemble des communes du département de l'Aude, est d'une aide précieuse pour qui veut connaître les propriétaires d'un bien immobilier (maison, terrain) et la date des différentes mutations de propriété. Le cadastre est établi, pour chaque commune, en deux exemplai-

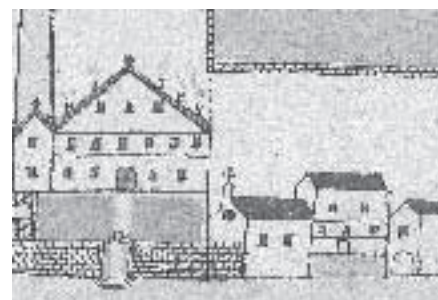
res, l'un conservé à la mairie, l'autre dans les services du cadastre. C'est ce dernier exemplaire qui est versé ensuite aux Archives départementales et peut y être consulté dans les séries PW et W. Une révision du cadastre est intervenue à partir des années 1930 (et jusque dans les années 1970), donnant naissance à la confection d'un nouvel état de sections, de nouveaux plans et de nouvelles matrices.

Le cadastre comporte les documents suivants :

- le plan parcellaire divisé en sections repérées par des lettres (chaque parcelle y est numérotée) ; si on ignore quelle est la section concernée, il faut se reporter au tableau d'assemblage
- l'état de sections (qui donne pour chaque numéro de parcelle le nom du propriétaire)
- la matrice des propriétés bâties et non bâties qui énumère pour chaque propriétaire l'ensemble de ses parcelles et indique la date des mutations et le nom du nouveau propriétaire.

Autres pistes de recherche

- Si la maison, sur laquelle portent les recherches, date des XVIIe-XVIIIe siècles, on



peut éventuellement trouver quelques indications dans les compoix conservés dans **la sous-série 73 C** ou dans les archives communales. Le compoix est un document fiscal recensant tous les biens immobiliers existant dans une localité afin de permettre l'assiette de l'impôt. Ce sont des registres donnant, pour chaque contribuable, la nature de ses biens, la localisation exacte ainsi que les confronts et une estimation de leur valeur. Un répertoire spécifique permet de connaître, par commune, l'état des compoix accessibles.

- Si l'édifice auquel on s'intéresse fut, sous l'Ancien Régime, la propriété d'un ancien établissement ecclésiastique (évêché, abbaye, chapitre) ou d'un noble qui, par la suite émigra, il convient de consulter **la sous-série 1 Q** (Biens nationaux) où sont conservés tous les documents relatifs au séquestre et à la vente de ces biens.

Archives Départementales de l'Aude

Le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il est un élément d'appréciation pour le tribunal en cas de litige.

COMMENT FAIRE

UNE RECHERCHE DANS LE CADASTRE ?

Si vous ne connaissez pas le propriétaire :

- identifier la parcelle ou le bâtiment qui vous intéresse sur le plan cadastral et relever la lettre de la section concernée ainsi que le numéro de la parcelle
- se reporter alors à l'état de sections réalisé en même temps que le plan et noter le nom du propriétaire correspondant au numéro de la parcelle
- consulter ensuite la table alphabétique des propriétaires figurant en tête des matrices des propriétés bâties et non bâties et relever le numéro de folio de la matrice (= numéro de compte du propriétaire)
- rechercher le folio dans la matrice et repérer le numéro de la parcelle qui vous intéresse dans l'ensemble des possessions du propriétaire ; vous trouverez l'indication de la date d'acquisition de la parcelle et éventuellement la date de sortie du compte (changement de propriétaire par succession, partage ou vente) : le folio indiqué dans la colonne « sortie » permet de se reporter au propriétaire suivant.

Si vous connaissez le nom du propriétaire :

Consulter directement la table alphabétique des propriétaires figurant en tête des matrices des propriétés bâties et non bâties et poursuivez votre recherche comme indiqué ci-dessus.



LA RÉGLEMENTATION & LES PROCÉDURES

- Toute construction, modification ou toute intervention sur une construction sont soumises à une autorisation délivrée par le Maire de votre commune.
- Les formulaires et les documents d'urbanisme (POS, PLU, carte communale et servitudes d'urbanisme) sont disponibles en mairie.
- Les dossiers, une fois complétés, doivent être déposés en mairie.



VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉS DANS VOS DÉMARCHES PAR :

- Les services de votre commune
 - Les services de l'État (DDE, SDAP)
 - Les services du CAUE
- (cf. la fiche 7 « Les adresses utiles »)

Tableau des procédures (avril 2007)

Type de demande	Nature des travaux	Validité	Délais administratifs régime général	Délais administratifs en abords MH
Certificat d'urbanisme		1 an prorogeable	2 mois	
Travaux non soumis à autorisation	<ul style="list-style-type: none"> ● surface au sol < 2m² et hauteur < 1m50 ● murs < 2m ● terrasses < 0m60 hauteur ● installations temporaires de chantier ● œuvres d'art < 2m haut et < 40 m³ 	X	X	X
Déclarations de travaux exemptées de permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> ● Sont soumis à déclaration de travaux les constructions ou travaux qui ont pour effet de créer, sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) inférieure à 20 m² ● piscines non couvertes, chassiss et serres < 2000m² et < 4m hauteur ● travaux concernant les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (MH) 	2 ans + 1 an de prorogation	1 mois	+ 1 mois
Travaux soumis à permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> ● tous travaux de construction, même sans fondations ● tous travaux qui changent la destination d'une construction ou en modifient l'aspect extérieur 	2 ans + 1 an de prorogation	2 mois	+ 1 mois
Permis de démolition		5 ans	4 mois	
Coupe et abattage des arbres dans les espaces boisés classés		2 ans + 1 an prorogation	4 mois	

Cas particuliers concernant un site protégé

Vous êtes soumis à des autorisations spécifiques lorsque :

■ Votre construction ou votre terrain sont situés **aux abords d'un monument historique**, dans un périmètre de protection de 500 m. autour de ce dernier :

→ les permis et les déclarations de travaux sont soumis à l'**avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**. Cet avis tient lieu de la décision de l'autorité compétente (Maire ou Etat) pour les travaux non soumis à déclaration préalable, mais se situant aux abords d'un MH.

→ autorisation de l'ABF.

■ Votre construction ou votre terrain sont situés en ZPPAUP, zones au patrimoine protégé (communes du pays carcassonnais en cours pour 2007 : Aragon, Montolieu, Montréal) :

→ les permis et les déclarations de travaux sont soumis à l'**autorisation de l'ABF**. Le règlement particulier à ce zonage est consultable en Mairie.

■ Votre construction ou votre terrain est en site protégé (au titre de la Loi de 1930 sur les sites et monuments naturels) :

→ si le site est inscrit, la consultation de l'ABF est obligatoire et celui-ci rend un avis simple.

→ si le site est classé, avis rendu par la commission des sites. L'autorisation spéciale est délivrée par le Préfet pour les déclarations de travaux et par le Ministère de l'environnement et du développement durable pour les permis de construire.

■ Vous êtes en secteur sauvegardé (cas particulier de la ville de Carcassonne).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ordonnance du 28 juillet 2005 s'applique, supprimant le régime d'autorisation spéciale de travaux sur les immeubles situés à l'intérieur d'un secteur sauvegardé :

→ consulter la mairie de Carcassonne ou le Service Départemental Architecture et Patrimoine (SDAP).

Recours obligatoire à un architecte

■ Si vous êtes une personne morale.

■ Si vous êtes une personne physique désirant construire des bâtiments :

- qui ne sont pas destinés à votre usage personnel (à usage locatif par exemple).
- dont la Surface Hors-Ceuvre Nette (SHON*) sera supérieure à 170 m² (800 m² pour un bâtiment agricole).

** la SHON se calcule en additionnant les surfaces closes et d'une hauteur supérieure à 1,80 m de tous les planchers (mesures à l'extérieur des murs), hormis les surfaces de stationnement (le détail est donné sur les formulaires de permis de construire).*

Recommandations pour les artisans

Avant toute intervention de l'entreprise concernant des travaux en abord des monuments historiques (à moins de 500 m.) ou sur des sites classés ou inscrits, **l'artisan a tout intérêt à s'assurer :**

- qu'un permis de construire ou qu'une déclaration de travaux a bien été déposée par le maître d'ouvrage.
- à s'assurer que les avis réglementaires sont favorables.
- à prendre en compte toutes les réserves qui peuvent figurer sur les arrêtés de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux.
- à se procurer la photocopie de la demande d'autorisation de travaux et la copie de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), y compris pour les enseignes et les publicités. Cela lui facilitera le dialogue avec ses clients ainsi qu'avec les services concernés et lui permettra d'émettre des remarques ou des recommandations.

Les travaux ne devront pas commencer avant que le propriétaire n'ait eu l'accord écrit de subvention ou de prime, au risque d'annulation de celles-ci.

Attention :

Un décret sur la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme devrait entrer en vigueur au cours du 2^{ème} semestre 2007 et remettra profondément en cause les procédures et les délais annoncés ci dessus.

AIDES À LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Cette fiche a pour objectif d'aider les acteurs, particuliers ou élus, responsables économiques ou sociaux, dans leur montage de projet de réhabilitation du patrimoine.

Cette action s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du territoire, rural ou urbain. Les investissements prévus sont souvent importants et engageant sur de longues périodes. De telles décisions nécessitent donc une information préalable sur :

- les possibilités de financement et les organismes à contacter.
- la réglementation (cf. la fiche 5 « La réglementation et les procédures »).

■ Les aides génériques à l'habitat

Ces aides s'obtiennent en amont des projets de réhabilitation et ne sont données ici qu'à titre indicatif. Le détail de ces mesures peut être obtenu auprès des organismes indiqués dans cette fiche.

- **Prêts à taux 0% :**
avance remboursable sans intérêt pour l'achat d'un logement avec ou sans travaux.
- **Diagnostic prêt à taux 0% :**
dans le cadre de l'achat d'un logement de plus de 20 ans pour l'état des lieux de conformité.
- **Prêt conventionné et prêt d'accession sociale :**
possible pour l'achat dans le bâti ancien mais aussi pour la réalisation de travaux s'il s'agit de la résidence principale.
- **L'APL (aide personnelle au logement) :**
possible pour aider un propriétaire qui améliore son logement.
- **Les subventions et prêts des CAF, de la MSA et des caisses de retraite :**
peuvent concerner l'amélioration de l'habitat.
- **Les aides du 1% logement :**
elles s'appliquent également à l'amélioration du logement.
- **Les aides fiscales :**
 - le taux réduit à 5,5% de la TVA pour les travaux portant sur des bâtiments de plus de 2 ans.
 - le crédit d'impôt de 15 à 50 % pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale, notamment ceux destinés aux économies d'énergie, valable jusqu'au 31 décembre 2009 (Cf. services fiscaux).
 - les crédits d'impôts de 15 à 25 % en faveur des aides à la personne (sanitaire et sécurité) (cf. services fiscaux).



■ Les outils pour une meilleure réhabilitation

1 L'encadrement des actions pour la préservation du patrimoine bâti :

- par le **contrat de Pays**, préparé par le Conseil de développement du Pays et mis en forme par une Charte.
- par un **contrat de ville**, pour la CAC (communauté d'agglomération de Carcassonne), d'une durée 7 ans, élaboré par thème (mixité habitat/commerces, patrimoine, développement économique...).

2 Les outils pour la mise en œuvre des politiques de réhabilitation :

- le **SCOT (schéma de cohérence territoriale)** remplace l'ancien SDAU. Le SCOT est porté par un syndicat intercommunal ou un syndicat mixte.
- le **PLH (programme local de l'habitat)** issu de la loi d'orientation sur la ville de 1992, est un outil intercommunal qui établit, pour 6 ans, diverses actions pour l'habitat dont un plan de réhabilitation du logement (cf. le guide « Prise en compte du parc privé dans les PLH » de l'ANAH).
- le **PLU (Plan local d'urbanisme)** remplace les anciens POS et devient le cadre de référence des actions d'aménagement d'une commune (habitat, espaces publics, paysages...).
- la **carte communale** pour les communes de petite taille, doit être, de la même façon que les PLU, compatible avec le SCOT

(schéma de cohérence territoriale), le PDU (Plan de déplacement urbain) et le PLH (programme local de l'habitat).

– le **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) :**

né en 1982, il ne s'applique qu'aux quartiers présentant un intérêt patrimonial historique (périmètre de sauvegarde pour la protection du patrimoine : c'est la loi Malraux.

– la **ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) :**

créée en 1986, elle étend le principe du PSMV aux sites d'intérêt architectural et paysager.

– l'**OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et PIG (Programme d'intérêt général) :**

l'OPAH vise à aider les propriétaires, occupants ou bailleurs à améliorer leurs logements. Il s'agit de déclinaisons opérationnelles des politiques locales en matière d'habitat (renseignements auprès de la DDE).

– les **AFU (association foncière urbaine) dans le cadre des PRI (périmètres de restauration immobilière) :**

en cas de bâti vétuste, les travaux nécessaires, généralement entrepris par la collectivité, peuvent aussi l'être par les propriétaires s'ils sont regroupés en AFU.

3 Les Agences pour la réalisation de ces programmes sont :

– l'**ANAH (agence nationale de l'habitat) :**

dont les aides concernent la réhabilitation de logements de plus de 15 ans, selon les conditions de ressources des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Ces aides ne concernent que des travaux réalisés par des professionnels.

– l'**ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) :**

créée en 2003 pour accélérer les démarches des collectivités locales et des bailleurs.



■ Les aides spécifiques à la réhabilitation du patrimoine bâti :

1 Aides de l'Etat :

La Loi du 31 décembre 1913 relative à la protection des monuments historiques institue deux degrés de protection : le classement et l'inscription :

- pour les monuments historiques inscrits : **subvention plafonnée à 40 %** du montant des travaux HT.
- pour les monuments historiques classés : **subvention plafonnée à 50 %** du montant des travaux HT. La demande est à effectuer **auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon** (cf. fiche 7 « adresses utiles »).

2 Aides du Conseil Régional : ces aides s'adressent aux propriétaires, particuliers ou communes, qui possèdent :

- un monument historique inscrit ou classé.
- un édifice d'intérêt patrimonial si il se trouve en zone ZPPAUP, ou en secteur sauvegardé ou dans une ville classée d'Art et d'Histoire. Il n'y a pas de taux pré-fixé. Chaque dossier de demande est étudié en fonction des orientations de la Région ; Le dossier de demande de subvention est en ligne depuis octobre 2006 sur le site du Conseil Régional (www.cr-languedocroussillon.fr) à la rubrique « Financements ».

3 Aides du Conseil Général :

- pour les édifices publics non protégés : **solliciter la ligne de financement du service de « l'Aide aux bâtiments communaux ».**
- pour les édifices privés non protégés : **une convention devrait prochainement voir le jour** entre le Conseil général et la Fondation du Patrimoine (cf. paragraphe 4 « autres aides »).
- pour les édifices inscrits ou classés monuments historiques, qu'ils soient privés ou publics : le % de l'aide est attribué selon la nature de l'édifice **et en complément de** celui de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). Une nouvelle réglementation est en cours.

4 Autres aides :

- les aides pour la maîtrise de la **dépense d'énergie** : isolation, chauffage, eau chaude, utilisation d'énergies renouvelables, traitement des déchets, récupération de l'eau pluviale. Aides de l'Etat à travers un crédit d'impôts de 25 à 50% sur le coût TTC du matériel. (la différence entre crédit d'impôt et défiscalisation est que l'on peut bénéficier d'un crédit d'impôt même si on ne paye pas d'impôt) . Des prêts sont possibles (cf. paragraphe « les aides génériques à l'habitat » : PAS, prêts à taux 0%, prêt 1% logement, prêt à l'amélioration de l'habitat). Les interlocuteurs sont **l'ADEME, l'EIE, l'ANAH et la Région (programme Prométhée)** (cf. fiche 7 « adresses utiles »).
- la **Fondation du patrimoine** dispense un label depuis 1996 qui permet à un propriétaire privé ou une association d'utilité publique de bénéficier de déductions fiscales et de subventions concernant des travaux sur un patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, en complément du 1 % du montant des travaux alloué par la Fondation.
- **Les aides fiscales** en cas de résidences de tourisme en zone rurale, qui seraient classées (cf. services fiscaux).
- **les aides financières** concernant les gîtes ruraux ou les chambres d'hôtes.





1 - SERVICES ADMINISTRATIFS ET ORGANISATIONS INSTITUTIONNELLES	RÔLE ET PUBLICS CONCERNÉS	CODES : ① Subventions ② Conseils/infos/formations ③ Prestataire de services ④ Réglementation
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de l'Aude Tél. : 04 68 10 31 77 - Fax : 04 68 71 24 46	Aide à l'amélioration des logements de plus de 15 ans appartenant à des propriétaires privés.	①
Archives Départementales de l'Aude Tél.: 04 68 11 31 54 - Fax : 04 68 11 31 87 archives@cg11.fr	Conseils et ressources documentaires sur l'histoire de votre patrimoine bâti. Tout public	②
Aude habitat Délégation départementale des Pact-Arim et correspondants de la FNHA (fédération nationale de l'habitat rural) Tél. : 04 68 11 97 87 audehabitat@wanadoo.fr	Amélioration du cadre de vie et de l'habitat : - conseils, aides financières, études - actions façades - actions d'insertion par le logement Pour tout public	① ②
Caisse d'allocations familiales (CAF) Service prestations (aides au logement) Service action sociale (prêt à l'amélioration de l'habitat) Tél. / Fax : 04 68 11 61 19 marie.jose.calvetto@cafcarcassonne.cnafmail.fr	Aide à l'amélioration de l'habitat par un prêt aidé, en complément des prêts légaux à l'habitat.	①
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude Tél.: 04 68 11 20 25 - Fax : 04 68 11 20 40 entreprise@cm-aude.fr	Gestion du répertoire des métiers Accompagnement des entreprises artisanales Promotion des actions de valorisation des métiers du patrimoine.	③ ②
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aude Tél. : 04 68 11 56 20 - Fax : 04 68 11 56 21 aude.caue@wanadoo.fr http://aude.caue-lr.org	Conseils gratuits d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes aux particuliers et aux collectivités. Centre de ressources (formations, documentation, expositions).	②
Conseil Général de l'Aude Service Enseignement/Culture/Patrimoine Tél. : 04 68 11 64 98 - Fax : 04 68 11 63 05	Inventaire, étude, conservation et valorisation du patrimoine culturel. Conseils, appuis techniques et suivi des projets patrimoniaux, y compris des sites-pôles du Pays Cathare.	① ②
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Tél. : 04 67 02 32 00 - Fax : 04 67 02 32 04 languedoc@culture-gouv.fr Relais départemental : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) Tél. : 04 68 47 26 58 - Fax : 04 68 71 31 73 Sdap11@culture.gouv.fr	D.R.A.C. autorité compétente sur les Monuments Historiques. Délivre autorisation et subvention sur patrimoine protégé. S.D.A.P. donne des avis sur demande d'autorisation d'urbanisme en abords de M.H.. Conseiller sur le patrimoine bâti remarquable.	① ② ④
Direction Régionale de l'Équipement Tél. : 04 67 20 50 00 - Fax : 04 67 15 68 00 Relais départemental : Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Tél. : 04 68 10 31 00 - Fax : 04 68 71 24 46 Dde-11@equipement.gouv.fr	Contrôle de légalité des permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Application de la réglementation en matière de construction et d'habitat. Interventions : habitat, logement, aménagement du territoire, urbanisme, protection des risques, environnement, protection des paysages. Instruction des permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.	① ④
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Unité connaissance, protection et gestion des sites et des paysages Inspection des sites de l'Aude Tél. : 04 67 15 41 28 - Fax : 04 67 15 41 15 www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr	Montage de dossier et études de valorisation des sites inscrits ou classés. Possibilités d'aides (subventions) pour les études ou les travaux. Conseils et aides pour particuliers et secteur public.	① ② ④
Pays Carcassonnais Tél. : 04 68 26 73 79 - Fax : 04 68 25 01 01 secretariat@payscarcassonnais.com	Coordination des actions concernant le patrimoine en Pays Carcassonnais	①

2 - ORGANISMES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS	RÔLE ET PUBLICS CONCERNÉS	CODES : ① Subventions ② Conseils/infos/formations ③ Prestataire de services ④ Réglementation
Association PATRIMOINES, vallées des Cabardès Tél. : 04 68 47 29 78 chateaux.lastours@online.fr	Sur le territoire des Cabardès, l'association conduit des actions pour connaître et faire connaître les différents patrimoines : naturel et environnemental, préhistorique et archéologique, historique...	②
Association Pierres Sèches en Montagne Noire Tél. : 06 81 03 90 45 andremarius@tiscalia.fr	Inventaire et restauration des constructions en pierres sèches.	②
CHANTIERS DE BÉNÉVOLES : Amicale Laïque de Carcassonne : Tél. : 04 68 25 24 74 alcarcassonne@free.fr Association CONCORDIA à Pézénas (34) Tél. : 04 67 98 34 23 – Fax : 04 67 98 33 89 Concordia.asso@wanadoo.fr Réhabilitation et Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique (REMPART) à Portes (30) Tél. : 06 33 58 89 11 – Fax : 04 66 54 92 05 Études et chantiers Midi Pyrénées Tél. : 05 61 25 63 06	Associations organisant des chantiers de bénévoles pouvant intervenir dans le pays carcassonnais.	③
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de l'Aude Tél. : 04 68 25 34 86 – Fax : 04 68 25 09 28 capeb.11@wanadoo.fr	Animation des réseaux des entreprises du bâtiment Partenaire des actions concernant le patrimoine bâti.	② ③
Espace Info Énergie (EIE) Tél. : 04 68 11 56 29 – Fax : 04 68 11 56 21 aude.caue@wanadoo.fr et site http://aude.caue-lr.org Pôle énergies 11 site en cours	Conseils et infos pour particuliers, entreprises, de collectivités sur maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables Conseils et infos pour professionnels et collectivités uniquement	②
Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et des Ensembles Monumentaux (FNASSEM) Relais départemental : FNASSEM de l'Aude Tél. : 04 68 71 16 00 www.associations-patrimoine.org	Rôle de : – fédération et mise en réseau des associations de patrimoine et de paysage. – sensibilisation du public. – soutien aux associations et aux particuliers pour la protection du patrimoine.	②
Fondation du Patrimoine Tél. : 01 53 67 76 00 – Fax : 01 40 70 11 70 Relais départemental : Pascal Bouchet 06 76 58 70 83 Ag.p.bouchet@wanadoo.fr	La Fondation du Patrimoine est un organisme privé, indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'Etat, le « patrimoine de proximité » qui est un patrimoine non classé ou inscrit.	① ②
Maison de l'habitat direction de l'urbanisme et de l'habitat de la mairie de Carcassonne Tél. : 04 68 77 71 58 – Fax : 04 68 77 74 65 maisonhabitat@mairie-carcassonne.fr	Lien avec les propriétaires qui réhabilitent leur logement. Montage de dossier de demande de subvention	① ②
Maisons Paysannes de France (MPF) Tél. : 01 44 83 63 63 – Fax : 01 44 83 63 69 aude@maisons-paysannes.org Relais départemental : Tél. : 04 68 79 89 75	Association fondée en 1965 reconnue d'utilité publique : revue trimestrielle, documentation, conseils, sorties, découvertes... Public concerné : adhérents Formations aux techniques traditionnelles et nouvelles adaptées au bâti ancien (Centre de formation et de perfectionnement de MPF) Tout public (professionnels et particuliers)	②

LISTE DES ENTREPRISES RÉFÉRENCÉES

(février 2007)

les entreprises signalées :

- sont inscrites au répertoire des métiers et titulaires du titre d' « artisan ou maître-artisan en son métier » ou ont suivi une formation « Patrimoine », tant technique (enduits à la chaux, menuiseries anciennes,...) que théorique (diagnostic du bâti, connaissance de l'architecture,...).
- et justifient d'une expérience en matière de préservation du patrimoine dans les travaux de réhabilitation ou de rénovation de l'habitat.

**CIP Patrimoine**

Des artisans compétents pour la restauration du patrimoine

Le CIP mention patrimoine est le complément du certificat d'identité professionnelle mis en place par la CAPEB.

Le CIP est un curriculum vitae de l'entreprise, le dossier constitué par elle fourni toutes les informations indispensables au maître d'ouvrage : identité, activités déclarées, chiffre d'affaire, diplômes, stages de formation, mais aussi, justifications sociales et fiscales et assurances obligatoires.

Critères d'obtention :

- posséder la qualité d'artisan (décret 98-247)
- être titulaire du CIP dans son métier
- avoir des références de chantier sur le bâti d'avant 1940
- avoir suivi un stage de formation (4 jours) de sensibilisation à l'histoire du bâti et aux modalités d'intervention

DU et licence patrimoine

Intitulée « techniques de réhabilitation et techniques anciennes » cette formation universitaire a été mise en place par la CAPEB et l'Université Paul Valérie de Montpellier en 2000. Elle est devenue licence professionnelle en 2004.

Elle comporte 425 heures de formation, dont 120 h de cours généraux, 245 de cours techniques, 60 h de spécialisation, et 18 heures d'épreuve pratique.

Formations patrimoine

Les formations dites « Patrimoine » ont commencé il y a plus de 10 ans. Elles sont d'une durée de 2 à 10 jours chacune et, le plus souvent, les artisans ont suivi plusieurs d'entre elles. Elles sont réalisées dans les domaines suivants :

- menuiseries anciennes
- enduits/ revêtements/ stucs/ badigeons
- lecture de bâti ancien
- connaissances architecturales

Maître-artisan

La qualité d'artisan et le titre de maître artisan sont réservés aux seuls professionnels qualifiés. Leur attribution certifie à la fois la formation et l'expérience professionnelle qui caractérisent l'ensemble des savoirs faire du secteur des métiers. Le titre de maître artisan est attribué aux titulaires du Brevet de maîtrise (ou diplôme équivalent) ayant au moins deux ans de pratique professionnelle.

M.O.F. (meilleur ouvrier de France)

Le concours national des « Meilleurs Ouvriers de France » conduit à l'attribution d'un diplôme d'Etat délivré par l'Education nationale, de niveau III.

CHARPENTE COUVERTURE

Nom	Téléphone	Commune
DAURIAC PASCAL (formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)	04.68.26.57.97	11310 FONTIERS-CABARDES
GERKENS-RAILLARD-ETUDES SERVICE BATIMENT Gerkens Henri (formations patrimoine)	04.68.43.92.25	11700 SAINT-COUAT-D'AUDE



ENDUITS DE FAÇADES



Nom	Téléphone	Commune	
GHILASSENE MUSTAPHA	04.68.47.37.01	11000 CARCASSONNE	
LM FAÇADES <i>Allain Martine</i> (formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine)	04.68.78.62.70	11800	BOUILHONNAC
RENO-FA <i>Ech Chetouani Latifa</i> (formations patrimoine)	04.68.78.62.34		TRÈBES

FERRONNERIE SERRURERIE



Nom	Téléphone	Commune	
ETS SORIANO <i>Robert Sylvie</i> (formations patrimoine)	04.68.25.27.67	11000 CARCASSONNE	
AUDOISE FERRONNERIE S N <i>Gérard Didier</i>	04 68 25 29 86		
SALVO GILBERT (formations patrimoine, maître artisan)	04.68.76.09.95	11170 PEZENS	
FRAISSE YVON (formations patrimoine)	04.68.78.84.14	11800 TRÈBES	

MAÇONNERIE FAÇADES COUVERTURE



Nom	Téléphone	Commune	
ASCO THIERRY (formations patrimoine)	04.68.47.84.47	11000 CARCASSONNE	
STE FONGHETTI ET FILS <i>Fonghetti Gilles</i> (formations patrimoine)	04.68.25.43.76		
SARL J.H CONSTRUCTION <i>Julie Dominique</i>	04.68.72.51.38		
RAMIREZ CLAUDE (formations patrimoine)	04.68.71.34.16		
SAMPIETRO FRANÇOIS	04.68.47.12.57		
BERNIERE ET FILS <i>Berniere Olivier</i> (formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine)	04.68.25.66.35	11090 MONTREDON	
SARL «MERINVILLOISE DU BATIMENT» <i>Bastie Patrick</i>	04.68.78.16.82	11160	RIEUX-MINERVOIS
SARL COULOM CAMPREDON <i>Coulom Michel</i> (formations patrimoine)	04.68.78.19.57		

MAÇONNERIE FAÇADES COUVERTURE



Nom	Téléphone	Commune	
PAUL DENUC CONSTRUCTION <i>Denuc Paul</i>	04.68.76.00.94	11170	ALZONNE
GUIRAUD CHRISTIAN	04.68.76.07.00		
Ent BATTISTELLA CONSTRUCTION <i>Battistella Philippe et Alain</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.76.01.43		SAINTE-EULALIE
ARLAUD JEAN-PIERRE <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine). Meilleur artisan de France.</i>	04.68.79.82.34	11250 COUFFOULENS	
Ent SUAREZ FRERES <i>Suarez Jean</i>	04.68.79.74.33		
SARL CLAUDE PECAL <i>Pecal Claude</i> <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)</i>	04.68.26.83.30	11290 ROULLENS	
SARL BELMAS ET FILS <i>Belmas Jean-Pierre et Serge</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.76.20.70	11290 MONTREAL	
ANDRIEU JEAN-PIERRE			
SARL REVEL ALAIN ET FILS <i>Revel Alain</i>	04.68.26.66.53	11310	LACOMBE
COUZIGNE JEROME	04.68.26.30.85	11380	MAS-CABARDES
SARL VIALATTE <i>Vialatte Alain</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.36.16.65		PRADELLES-CABARDES
EURL BARNAUD <i>Barnaud Marc</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.26.54.00	11390	CAUDEBRONDE
LORENZO JEAN <i>(maître artisan)</i>	04.68.79.68.41		PALAJA
PAYA JEAN-BATISTE	04.68.72.21.83	11600	VILLEGAILHENC
POUSSE JEAN-PIERRE	04.68.77.00.06		VILLEGLY
SARL FAURE ET FILS <i>Faure André</i>	04.68.25.77.92	11610 PENNAUTIER	
BRAS PASCAL	04.68.91.56.21	11700	AZILLE
ALBERO SÉBASTIEN	04.68.79.14.08		CAPENDU
ESTALLES ÉRIC	04.68.91.62.52		LA REDORTE
MIGNARD CONSTRUCTIONS <i>Mignard Philippe</i>	04.68.91.41.36		PÉPIEUX
AMOUROUX ROLAND <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.43.71.44		PUICHERIC
MARTIN CONSTRUCTION <i>Martin Jean-Michel</i> <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine)</i>	04.68.43.72.52		
MILAN JEAN <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.43.72.53		
BORIOS LOUIS	04.68.79.16.96	11800	AIGUES-VIVES
ALBERO ANDRÉ	04.68.78.16.23		LAURE-MINERVOIS

MENUISERIE BOIS FERMETURES



Nom	Téléphone	Commune	
EURL MENUISERIE DURAND <i>Durand Laurent</i> <i>(entreprise titulaire du CIP Patrimoine)</i>	04.68.25.22.20	11000 CARCASSONNE	
EURL FARGUES MENUISERIE <i>Fargues Jean-Claude</i> <i>(maître artisan, entreprise titulaire du DU patrimoine)</i>	04.68.72.42.75		
SARL GOMEZ <i>Garcia Éric</i>	04.68.25.10.24		
SARL EXPLOITATION RIBO-PUIG <i>Ribo-Puig Jean-Marie</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.47.54.22		
MENUISERIE PODOU ET FILS <i>Poudou Richard</i>	04.68.78.14.60	11160	PEYRIAC-MINERVOIS
TISSEYRE DANIEL	04.68.78.13.85		RIEUX-MINERVOIS
JULVE SÉBASTIEN	04.68.78.24.72		
RASTOUIL FRANÇOIS	04.68.76.03.18	11170 ALZONNE	
ALZONNE MENUISERIE - RUMEAU - MADKAT <i>Rumeau Gérard et Madkat Jamel</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.76.07.04		
SARL GALANTUS & PAPAIX <i>Galantus Jacques</i> <i>(maître artisan)</i>	04.68.26.85.43	11250 ROUFFIAC-D'AUDE	
CARLES ANDRÉ <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)</i>	04.68.24.42.51	11310 SAISSAC	
EURL CARLES JEAN-PAUL <i>Carles Jean-Paul</i>	04.68.79.68.97	11570 PALAJA	
ROCA ROLAND	04.68.72.29.00	11600	MALVES-EN-MINERVOIS
TIQUET ET FILS SARL <i>Tiquet André et Tiquet Didier</i>	04.68.77.14.08		VILLEGAILHENC
JEAN-PAUL ZORZETTO SARL <i>Zorzetto Jean-Paul</i>	04.68.77.12.94		VILLEGLY
MENUISERIES DU MINERVOIS RIEUX-MINERVOIS <i>Cantie Christian</i>	04.68.77.10.90		
QUINTANA JEAN-LOUIS	04.68.91.47.16	11700	AZILLE
ESTALLES ÉLIAN <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.91.57.65		LA REDORTE
KOOISTRA GERRIT <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.43.74.90		PUICHERIC
SOULIE JEAN-PIERRE	04.68.43.71.66		
GALIBERT ÉMILE	04.68.79.23.55	11800	AIGUES-VIVES
DURAND JEAN-PAUL	04.68.79.16.69		BADENS

PLATRERIE PEINTURE

Nom	Téléphone	Commune	
L.C.E. DECO <i>Borona Patrick</i>	04.68.47.89.48	11000 CARCASSONNE	
CHAUME CHRISTIAN	04.68.25.33.50		
EURL CLAUDE EMPOCIELLO <i>Empociello Claude</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04,68,25,31,97		
GONCALVES DE LIMA MANUEL <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.47.86.15		
HAMADENE MOHAMED	04.68.47.56.84		
SARL BALDO ET FILS <i>Baldo Luc</i>	04.68.47.16.61		
SARL MASSON <i>Masson Christian</i>	04.68.47.88.38		
MONGINOU GUY	04.68.72.62.79		
OMARI MOHAMED <i>(maître artisan)</i>	04.68.71.45.13		
PUERTO PHILIPPE	04.68.25.63.87		
SARL CHINIARD <i>Chiniard Christian</i> <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.47.83.73	11170	
PAUTOU BERTRAND <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.24.84.86		
GARCIA ANDRÉ <i>(formations patrimoine)</i>	04.68.47.92.29		SAINTE-EULALIE
DELRIEU FRANÇOIS	04.68.77.03.78	11600 VILLALIER	
SARL EXPLOITATION ASENCIO MARC <i>Aencio Marc</i>	04.68.47.23.76	11610 VENTENAC-CABARDES	
GUERRY MICHEL <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)</i>	04.68.72.64.38	11620 VILLEMUSTAUSOU	
TOURAINÉ CLAUDINE <i>(formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)</i>	04.68.43.92.05	11700 MOUX	
EURL DA-RE BRUNO	04.68.79.80.16	11800 BADENS	
BASSONVILLE RAOUL	04.68.78.94.25	11800	
RENEAUD PHILIPPE <i>(formations patrimoine, maître artisan)</i>	04.68.78.62.66		
			VILLEDUBERT

TAILLE DE PIERRE



Nom	Téléphone	Commune
SOCIÉTÉ AUDABRAM <i>Audabram Richard</i> (formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine)	04.68.71.10.64	11000 CARCASSONNE
COQ - TORRES <i>Coq Jean-Louis et Torres Pédro</i>	04.68.71.29.27	
LA PIERRE D'OC <i>Cuguillere Jacqueline Grégoire Michel</i> (formations patrimoine, entreprise titulaire du DU patrimoine)	04.68.78.05.99	11160 LESPINASSIERE
EURL MONNIN <i>Monnin Jean-François</i> (formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP Patrimoine)	04.68.24.96.29	11170 PEZENS
ENTREPRISE VERDUMO <i>Verdumo Jean-Michel</i> (formations patrimoine)	04.68.77.05.98	11600 VILLEGLEY
PETENA DANIEL (formations patrimoine, entreprise titulaire du CIP patrimoine)	04.68.71.31.60	11620 VILLEMUSTAUSOU

ZINGUERIE (PLOMBERIE)



Nom	Téléphone	Commune	
GASTOU JEAN-MARIE <i>(maître artisan)</i>	04.68.47.54.57	11000 CARCASSONNE	
MARINI RÉMY	04.68.72.01.59		
MARRADES ROBERT	04.68.71.18.79		
SARL DES ETS NACENTA <i>Nacenta Serge</i>	04.68.25.10.34		
PEREZ GEORGES	04.68.47.91.09		
JEAY FRERES <i>Jey Bernard et Jey Jean-François</i> (maître artisan)	04.68.78.11.68	11160 RIEUX-MINERVOIS	
SAGNES PHILIPPE	04.68.79.62.86	11250 LEUC	
GAU JÉRÔME	04.68.26.68.73	11310 LACOMBE	
MAURY GILLES	04.68.26.64.11	11390 CAUDEBRONDE	
MANSOURI MILOUD	04.68.79.71.96	11570 PALAJA	
BRAIL JEAN-CLAUDE	04.68.77.11.70	11600 SALSIGNE	
HEREDIA JEAN-PIERRE	04.68.91.46.48	11700	AZILLE
DURAND ALAIN	04.68.79.27.15		CAPENDU
JULVE JEAN-MARIE	04.68.43.72.59		PUICHERIC



ÉCO-CONSTRUCTION ET PATRIMOINE RURAL BÂTI : UN MARIAGE HEUREUX



Le terme éco-construction, apparu récemment, n'a pas fait l'objet à ce jour d'une définition officielle. Il signifie, pour la plupart des gens, construire, en minimisant les impacts environnementaux et en utilisant des matériaux sains. C'est notamment en cela que les écologistes dénoncent les procédés industriels qui ont succédé à partir des années 1950, à la construction traditionnelle qui avait toujours été réalisée avec les principes de l'éco-construction.

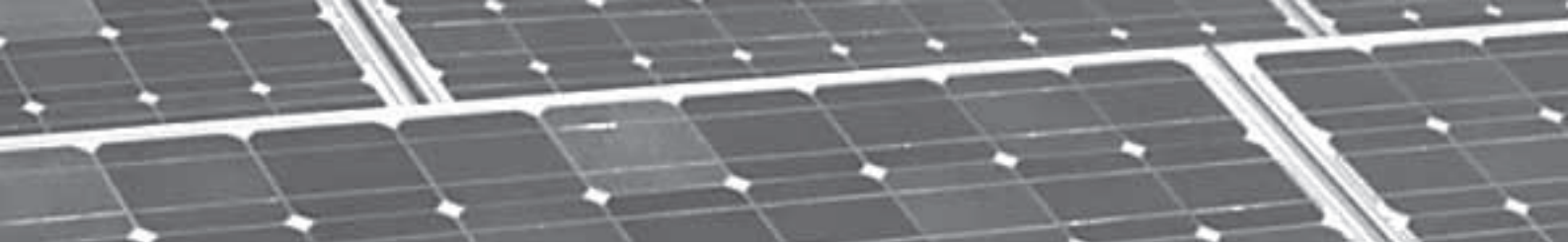
Cette fiche est destinée à une meilleure compréhension de ce qu'est l'éco-construction dans le bâti et quelles devraient être ses particularités sur le Pays Carcassonnais.

L'approche écologique est, par définition, une approche globale qui commence par la connaissance précise du bâti et de son environnement (et de leur fonctionnement) et qui vise à optimiser, du mieux possible, les rapports entre ces éléments.

Cette fiche est donc, avant tout, sensibilisatrice, en donnant un exemple de réhabilitation ainsi que des pistes pour avancer. (ouvrages, sites web...).

Le principal défi que doit relever le bâti ancien dans les prochaines décennies consistera à optimiser ses performances énergétiques (économies...) et à utiliser les énergies renouvelables.

Contrairement à une idée reçue : « *les matériaux et les techniques écologiques ne sont pas plus chers même en coût direct que les processus usuels à condition que la démarche soit volontaire et que les contraintes spécifiques soient prises en compte dès la réflexion préliminaire* » nous dit Vincent RIGASSI à l'issue d'une enquête dans le Parc national des Écrins.



► LES RAPPORTS AU LIEU, AUX HABITANTS ET À L'ESPACE

Ces rapports, à considérer en priorité, relèvent du choix du bâti existant.

On remarquera, en dehors du bâti purement rural, la position dans l'espace des villages et hameaux par rapport aux voies de communications, aux terrains, à la proximité de l'eau... On remarquera également leur exposition vis à vis des éléments, notamment climatiques, et l'organisation du lieu : concen-

tration des bâtiments, espaces et bâtis communs (place, lavoir, four, poids public...). **Tous ces aspects sont pris en compte dans l'approche écologique** pour la création d'un habitat neuf (éco-hameau, habitat coopératif,...).

La mobilité résidentielle, les « ondes » artificielles entraînent un intérêt grandissant pour la géobiologie, pratique occidentale millénaire, la bioénergétique et le *Feng Shui*, art de l'harmonie des lieux de vie.

L'application de ces pratiques requiert des professionnels aux compétences éprouvées.



► LES RAPPORTS AUX PARAMÈTRES BIOCLIMATIQUES

L'architecture bioclimatique chère aux pionniers du solaire fait bien entendu partie de l'approche écologique dans laquelle elle prend tout son sens en considérant, outre l'exposition, la forme architecturale, la position des pièces, les dispositifs spécifiques tels que la végétalisation et le traitement des surfaces extérieures, les murs capteurs, les serres, les puits canadiens... mais aussi les parois, les matériaux, la ventilation, leur mise en œuvre et les comportements des habitants.

La construction écologique considère que les composants du bâtiment régulent non seulement les échanges thermiques mais aussi les échanges hygrométriques, point particulièrement sensible dans le bâti ancien et qui nécessite souvent des interventions spécifiques préalables (drains, enlèvement des enduits étanches, ventilations...)

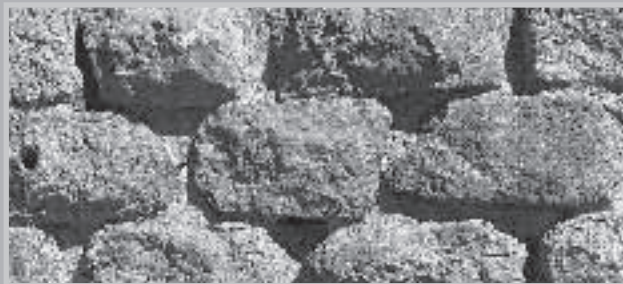
« *Les propriétés des matériaux, longtemps méconnues, reviennent en force dans l'ingénierie écologique* » nous dit Jean Pierre OLIVA

Ainsi un matériau est caractérisé sur le plan thermique par sa conductibilité, sa capacité thermique plus couramment appelée inertie, mais aussi la diffusivité et l'effluidité qui décrivent à quelle vitesse le matériau laisse passer la chaleur ou le froid.

Un matériau à forte inertie, tel la pierre, va pouvoir tempérer les écarts de température. Les isolants à base de bois ont aussi une inertie relativement forte ce qui leur confère en toiture un pouvoir d'absorption des surchauffes en été ce qui n'est pas le cas des isolants courants. Par ailleurs le bois, du fait de sa

faible effluidité se réchauffe quatre fois plus vite que la faïence.

Mais ces caractéristiques dépendent de l'état du matériau et notamment de l'absence de condensation qui réduit sa du-



rabilité, supprime généralement son pouvoir isolant... Aussi la construction « courante » prévoit pour les isolants la mise en place d'un pare-vapeur film étanche à l'air et à la vapeur d'eau. La construction écologique présuppose que la continuité des pare-vapeur peut difficilement être assurée en pratique et que la paroi doit réguler les échanges hygrométriques. De ce fait, elle n'utilise que des isolants peu sensibles à l'humidité, accompagnés le cas échéant, d'un « freine-vapeur » (film étanche à l'air et non à la vapeur d'eau).

De façon générale et rejoignant en cela la construction ancienne, la construction écologique n'agrée que des matériaux dits « perspirants » par similitude avec le comportement de la peau (c'est à dire laissant passer et s'évaporer en surface l'humidité) : bois, végétaux, terre crue ou cuite, pierre, chaux, plâtre...

Une autre caractéristique, souvent méconnue, est le pouvoir isolant des matériaux selon leur épaisseur. Ainsi, les enduits isolants par l'intérieur en faible épaisseur constitueront un bon compromis entre isolation, faible ou moyenne effluidité et maintien de l'inertie du mur.



► LES RAPPORTS AUX MATÉRIAUX

Outre leurs propriétés, vis à vis des paramètres « bio climatiques », les matériaux utilisés dans l'habitat ont souvent une incidence sur la santé, du fait essentiellement de leur instabilité.

Une Analyse Qualité Santé d'un matériau étudie les émissions de Composés Organiques Volatiles (COV), particules et fibres, métaux lourds, ozone, radon, rayonnements non ionisants.

Par ailleurs ces matériaux nécessitent de l'énergie pour être fabriqués, transportés, recyclés ou éliminés et produisent à ces occasions des gaz à effet de serre. C'est l'énergie dite grise et les productions de gaz en équivalent CO2.

Enfin et surtout le caractère renouvelable en tant que ressource

naturelle et également les possibilités de recyclage ou de valorisation sont des paramètres écologiques essentiels.

Les caractéristiques globales représentatives de ces incidences sont codifiées et commencent à être déclarées (base INIES).

L'éco-construction privilégiera les matériaux renouvelables, recyclables et « premiers » (c'est à dire non ou peu transformés), disponibles localement et ayant fait leurs preuves vis à vis des questions de santé et de confort. Dans le pays Carcassonnais ce sera le bois et ses déchets, la terre argileuse ou marneuse, la pierre (grès, schiste,...), les sables, les déchets végétaux ou animaux (tels que la paille, la laine,...), et d'autres déchets tels que le papier.

● LE BOIS :



Malheureusement sous-utilisé en France, le bois est pourtant facile d'emploi et permet de construire rapidement.

Esthétique, il a aussi des caractéristiques techniques intéressantes : résistance et durabilité, à la fois isolant thermique avec une certaine inertie et une faible effluvisité, enfin régulateur hygrométrique, qualité qui procure une sensation de confort.

Des essences et des emplois du bois ne nécessitent pas de traitement, (sans l'aubier) le pin douglas, le mélèze, le châtaignier, le cyprès peuvent être employés à l'extérieur et à l'intérieur. Sont également à observer la période de coupe (hiver, lune descendante), son sens (fil du bois), le stockage avant la saison chaude et, enfin, la maîtrise de l'humidité dans la construction.

● LA TERRE ARGILEUSE OU MARNEUSE :

Employée dans 15% des habitations rurales en France comme matériau de base et probablement dans 80% des maisons en pierre en tant que mortier, la terre ne manque pas de qualités.

Le confort intérieur des maisons en

terre est reconnu surprenant ; cela tient aux propriétés bio-climatique (pouvoir isolant et surtout hygrométrique), assainissante et phonique :

Agréable à travailler, elle permet des expressions architecturales, artistiques, techniques très diversifiées. Il sera possible de réaliser toute une série de matériaux (et d'ouvrages) : des briques de terre brutes, allégées, comprimées, aux badigeons en passant par des enduits également allégés ou non tout en variant formes et couleurs.

En outre, qualité exceptionnelle, la terre est « réversible », c'est à dire ré-employable. Un travail peut être repris en utilisant le même matériau.

Enfin en construction neuve elle est souvent un « déchet » des fondations et de terrassements éventuels.



► LES RAPPORTS AUX APPROVISIONNEMENTS ÉNERGÉTIQUES

L'examen du rapport aux paramètres « bioclimatiques » devrait se traduire par une optimisation des performances énergétiques du bâtiment (ou se placer dans cette perspective). L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Devant la complexité des incidences sur le plan thermique de tout aménagement, il sera souhaitable de recourir préalablement aux premiers travaux non réversibles ou conséquents, aux conseils d'un thermicien qualifié bâti ancien afin notamment de dresser la situation souhaitable (optimale sur le plan énergétique) à terme tant en ce qui concerne la construction proprement dite que ses équipements et ses approvisionnements énergétiques. (il pourra être établi à cet effet un **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** qui est désormais obligatoire lors des transactions immobilières).

Ainsi par exemple un double vitrage est discutable : au delà de son aspect esthétique, il se traduit par une diminution de l'éclairage et de la pénétration du rayonnement solaire alors que le gain thermique sera très limité si les surfaces vitrées sont faibles, s'il existe des volets, si l'exposition est sud...

Chaque bâtiment est un cas particulier qui nécessite une étude spécifique et ce d'autant plus que :

- la mise en place de dispositifs dits « passifs » ne consommant pas ou très peu d'énergie (puits canadien, véranda, serre) s'avère si elle est possible très bénéfique surtout dans notre région.
- les possibilités de chauffage, même limitées aux énergies renouvelables, (le bois et le soleil dans le pays carcassonnais) sont multiples.
- la compatibilité avec un éventuel réseau de chaleur devrait être assuré, ce système de chauffage devant être développé par les collectivités.

● LE BOIS ÉNERGIE :



L'utilisation du bois est d'autant plus nécessaire que son exploitation insuffisante se traduit par la fermeture des milieux avec toutes les conséquences que l'on sait.

Aujourd'hui grâce aux appareils performants l'énergie du bois est devenue compétitive sur le plan économique et non polluante. De plus les différents conditionnement du bois (bûches, briquettes, plaquettes, granulés), et types d'appareils (chaudières avec ou non hydro-accumulation, poêles, inserts, cuisinières...) ont accru les possibilités et la souplesse d'utilisation.

Dans les pays germaniques et scandinaves, la chaudière automatique individuelle (granulés ou plaquette), dont le rendement énergétique peut atteindre 95%, connaît un succès grandissant.

Les caractéristiques du logement (possibilités d'implantation, volume, niveau d'isolation, configuration...), et son utilisation, le plaisir du feu, l'esthétique sont les critères principaux de choix. Toutefois les systèmes de chauffage par rayonnement (poêles de masse, radiateurs extra-plats, chauffage à basse température par le sol ou les murs) seront de façon générale plus performants et mieux appréciés dans le bâti ancien.

Par ailleurs les poêles à faible inertie, inserts, chaudières à bûches voient leur rendement baisser (avec une augmentation de pollution) en fonctionnement ralenti ce qui devrait en restreindre l'utilisation..



● LE SOLEIL :

Désormais fiables et d'un coût abordable les techniques utilisant l'énergie solaire connaissent un engouement qui ne pourra que s'accroître.

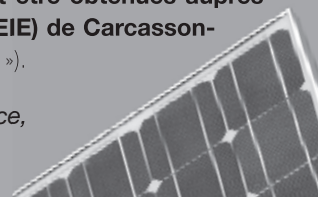
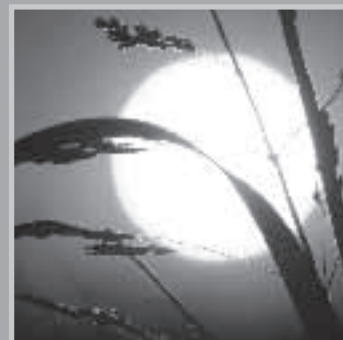
Il est admis qu'un chauffe eau solaire peut couvrir dans notre région près de 80 % des besoins en eau chaude sanitaire.

Plus récents sont les systèmes solaires combinés (ECS et chauffage) qui peuvent couvrir jusqu'à près de 50 % des besoins. Ils requièrent une surface de capteur plus importante. Pour le plancher solaire direct (ou murs chauffants) le plancher ou le mur est à la fois émetteur et lieu de stockage de la chaleur. Le système à hydro-accumulation (stockage par ballon tampon) est plus souple et plus réactif avec des radiateurs à basse température.

Bien que peu rentable pour l'alimentation directe d'une habitation (sauf si elle est isolée géographiquement) l'installation de panneaux photovoltaïques devient intéressante dans le cas d'intégration architecturale avec les nouvelles conditions de rachat de l'électricité par EDF. Aussi lors d'une réfection de toiture, hors zone agglomérée, l'étude d'une telle installation devrait être menée systématiquement.

Toutes les informations concernant les questions énergétiques (thermiciens et entreprises agréées, aides publiques...) peuvent être obtenues auprès de l'Espace Info Énergie (EIE) de Carcassonne (cf. fiche 7 « adresses utiles »).

Maisons Paysannes de France, délégation de l'Aude.



De multiples ouvrages et sites Internet traitent de l'éco-construction avec une vision plus ou moins « large » du terme. La sélection retenue, forcément restreinte, a été faite sur des critères de simplicité et d'opérationnalité.

Sites Internet

Organismes proposant des formations bâti ancien

Batipole (formation diplômante) :
11 St-Martin de Villereglan
Tél. : 04 68 31 32 15

CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) :
Tél. : 04 68 25 34 86
www.capeb.fr

Écorce (Mirepoix) :
<http://Ecorce.construc-teurs.free.fr>

Collectif au pied du mur :
<http://collectifaupieddumur.org/>

Le Gabion (formation diplômante) :
<http://gabion.org.free.fr/>

Maisons Paysannes de France (Centre de Formation) :
www.maisons-paysannes.org

Pégase – Périgord CREEE :
www.cr3e.com
www.ecocentre.org

Tiez Breiz (Rennes) :
www.tiez-breiz.org

Revue - Contacts

Association Batir Sain (Forum) :
www.batirsain.org

La maison écologique :
www.la-maison-ecologique.com

Maisons Paysannes de France :
www.maisons-paysannes.org

Systèmes solaires :
www.energies-renouvelables.org

Terre Vivante :
www.terrevivante.org

Sites spécifiques Bois

Certification NF bois :
www.nfboisdechauffage.org

CNDB :
www.cndb.org

Label flamme verte :
www.flammeverte.com

Sites spécifiques Énergies Renouvelables

Ademe :
www.ademe.fr

Association Hespul :
www.hespul.org

GEFOSAT :
www.gefosat.org

Institut des bio-énergies :
www.itebe.org

Syndicat des énergies renouvelables :
www.cler.org

Sites bases de données

Base Cd2e (Nord Pas de Calais) :
www.cd2e.com

Base INIES :
www.inies.fr

HQE :
www.assohqe.org

Réseau d'acteurs de la construction Écologique :
www.reseau-ecobatir.asso.fr

Quelques fournisseurs de matériaux « naturels »...

Dans l'Aude :

Carrière grès de Carcassonne :
Tél. : 04 68 71 10 64
www.gresdecarcassonne.com

Chauffage et récupération bois :
Tél. : 04 68 33 81 17
www.valdebois.com

Écomaison (Limoux) :
Tél. : 04 68 31 92 50
www.ecomaison.com

Lauralex à Puichéric :
Tél. : 04 68 43 72 52

Couleur terre (enduits à la chaux) :
www.couleurterre.com

En France :

Chaux d'Augmontels (81) :
Tél. : 05 63 61 32 84

www.ecomaison.com
www.eco-logis.com/accueil.htm
www.les-matériaux-verts.fr
www.ideesmaison.com
www.maison-ecolo.com
www.akterre.com

Ouvrages

Les ouvrages sont consultables au CAUE de l'Aude.

– *Construire en respectant l'Environnement en zone périphérique du Parc National des Ecrins*, Association Le GABION : (téléchargeable sur le site de l'association).

– *Guide raisonné de la construction écologique*, BATIR-SAIN, Editions Batir Sain.

– *L'isolation écologique*, OLIVA J-P, Editions Terre Vivante.

– *La conception bioclimatique, des maisons confortables et économes (en neuf et réhabilitation)*, COURGEY Samuel et OLIVA JP, Editions Terre Vivante.

– *Poêles, inserts et autres chauffages au bois : les nouveaux matériels, performants et économes*, AUBERT Claude en collaboration avec l'Ageden, Editions Terre Vivante.

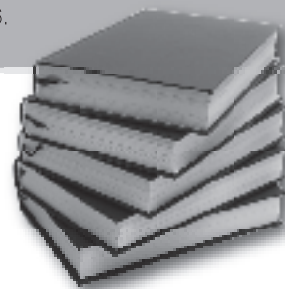
– *Le guide de l'habitat sain Habitat qualité santé*, DEOUX Suzanne et Pierre, Editions Medieco.

– *Fraicheur sans clim'*, SALOMON Thierry et AUBERT Claude, Editions Terre Vivante 2006

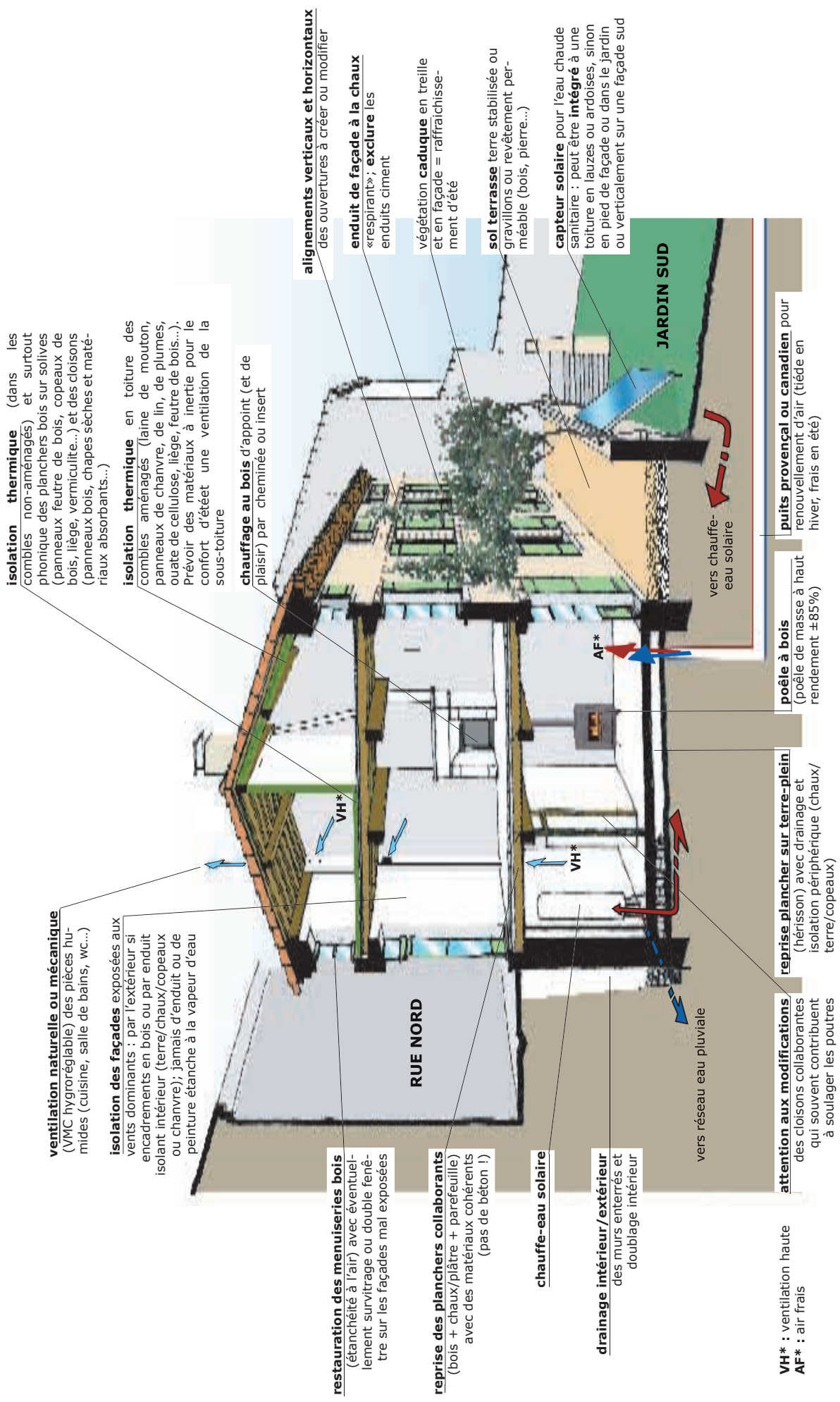
– *Maisons bio, La Maison Rustique*, FOUIN Julien, Editions Flammarion.

– *Les matériaux naturels*, BERTONCELLO J-F, FOUIN Julien, Editions du Rouergue.

– *Énergies renouvelables et développement local - L'intelligence territoriale en action*, Sénateurs BELOT et JUILHARD, Rapport au SENAT, juin 2006.



➤ Schéma de réhabilitation (CAUE)



isolation thermique (dans les combles non-aménagés) et surtout phonique des planchers bois sur solives (panneaux feutre de bois, copeaux de bois, liège, vermiculite...) et des cloisons (panneaux bois, chapes sèches et matériaux absorbants...)

isolation thermique en toiture des combles aménagés (laine de mouton, panneaux de chanvre, de lin, de plumes, ouate de cellulose, liège, feutre de bois...). Prévoir des matériaux à inertie pour le confort d'été et une ventilation de la sous-toiture

chauffage au bois d'appoint (et de plaisir) par cheminée ou insert

ventilation naturelle ou mécanique (VMC hygrorégulable) des pièces humides (cuisine, salle de bains, wc...)

isolation des façades exposées aux vents dominants : par l'extérieur si encadrements en bois ou par enduit isolant intérieur (terre/chaux/copeaux ou chanvre); jamais d'enduit ou de peinture étanche à la vapeur d'eau

restauration des menuiseries bois (étanchéité à l'air), avec éventuellement survitrage ou double vitrage sur les façades mal exposées

reprise des planchers collaborants (bois + chaux/plâtre + paréfeuille) avec des matériaux cohérents (pas de béton !)

chauffe-eau solaire

drainage intérieur/extérieur des murs enterrés et doublage intérieur

VH* : ventilation haute
AF* : air frais

attention aux modifications des cloisons collaborantes qui souvent contribuent à soulager les poutres

reprise plancher sur terre-plein (hérission) avec drainage et isolation périphérique (Chaux/terre/copeaux)

poêle à bois (poêle de masse à haut rendement ±85%)

puits provençal ou canadien pour renouvellement d'air (tiède en hiver, frais en été)

alignements verticaux et horizontaux des ouvertures à créer ou modifier

enduit de façade à la chaux «respirant»; **exclure** les enduits ciment

végétation caduque en treille et en façade = rafraîchissement d'été

sol terrasse terre stabilisée ou gravillons ou revêtement perméable (bois, pierre...)

capteur solaire pour l'eau chaude sanitaire : peut être **intégré** à une toiture en lauzes ou ardoises, sinon en pied de façade ou dans le jardin ou verticalement sur une façade sud

vers chauffe-eau solaire

JARDIN SUD

AF**

VH*

VH*

RUE NORD



Ils ont collaboré activement à ce projet.

Pôle intervenants secteurs administratif et consulaire :

Archives départementales - ROBION Claude
 CAUE (conseil architecture, urbanisme, environnement) - WALLET Jean-Loup
 Chambre de métiers et de l'artisanat (service développement des entreprises artisanales et des territoires) - LOURMIERE Maryse
 Chambre de métiers et de l'artisanat et CAPEB (élu) - FARGUES Jean-Claude
 Conseil Général (service enseignement/culture/patrimoine) - JEANJEAN Marie-Béatrice
 DDE (direction départementale de l'équipement- service aménagement territoire) - BONAVENT Jérôme
 Pays Carcassonnais - LAFON Valérie et RUDNIK-GILS Arlette
 SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine) - ROBERT Christophe

Pôle intervenants fédérations métiers et secteurs professionnels :

CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aude) - CUBERLI Henri
 FNASSEM (fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux) - FERRIOL Marie-Chantal
 Maisons Paysannes de France - GLEIZES Jean-Paul

Pôle intervenants référents :

Association «Pierres sèches en Montagne Noire» - DUPONT Albert
 Entreprise/carrière Grès de Carcassonne - AUDABRAM Richard
 Référent Géologie - CAPERA Jean-Claude
 Référente travail étudiants - RIZZARDI Carinne

Crédits photos :

Conseil général de l'Aude, CAUE de l'Aude, Archives départementales de l'Aude, CAPEB de l'Aude, Graph, Nathalie Grandin, Patrick Charneau, Alain Falvard, Résonance communication.

Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude.



Partenaires financiers.

